NOYAL PONTIVY

Noyal-Pontivy, le 22 novembre 2018

Objet : LOCATION CHAPITEAU
Réf : CO/LF

Madame, Monsieur,

La municipalité de NOYAL PONTIVY a mis en place depuis 2011 une location de chapiteau au service des associations.
Chaque association Noyalaise peut se voir attribuer annuellement un chapiteau dans la limite de 120 m² pour une association Noyalaise et 240 m² pour les associations d'intérêt communal.
Les surfaces supplémentaires demandées seront facturées à l'association par le prestataire.
Ainsi, pour pouvoir élaborer le budget et programmer l'année 2019 de la meilleure manière possible, nous vous demandons de nous retourner le coupon ci-dessous impérativement avant :

Le 14 Décembre 2018

Vous trouverez ci joint le règlement d'attribution des salles et chapiteaux nouvellement mis en place .
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint Sports Associations
Laurent FOUCAULT

✂- -

Réf : CO/LF – location de chapiteaux

NOM DE L' ASSOCIATION : ……..

PERSONNE A CONTACTER :……

TEL :…….

SUPERFICIE SOUHAITEE: …….. m²

NATURE DE L'EVENEMENT : ……..

DATE ET HEURE DE DEBUT DE L'EVENEMENT :……

DATE ET HEURE DE FIN DE L'EVENEMENT :……

LIEU D'IMPLANTATION :……..

Obligatoire : Joindre une copie de l'assurance responsabilité civile

L'Adjoint aux Sports & Associations Le : …… Bon pour accord